



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E157080

VALABLE JUSQU'AU

17/09/2026

ÉDITÉ LE

23/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2014

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 21/02/2025  
7 500

Raison sociale : VATERLAUS

6 IMPASSE GOLBERY  
68250 ROUFFACH

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC COLMAR 2014B445

Téléphone : 0389714486

Fax :

Siret : 802 506 006 00021

Portable : 06 59 68 30 91

Code NACE : 4322B

Site Internet : www.chauffage-vaterlaus.fr

Numéro caisse de congés payés : 4205382

E-mail : info@chauffage-vaterlaus.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTP 1150357

Responsabilité légale :

VATERLAUS MARC GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTP 1150357

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	13/04/2026
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	28/11/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	28/11/2022
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	02/02/2026

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	13/04/2026
o Chaudière bois	28/11/2022
o Poêle ou insert bois	28/11/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	28/11/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	28/11/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	13/04/2026
o Ventilation mécanique	02/02/2026

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.